

DÉCISION DE MME LE MAIRE
Prise en vertu d’une délégation donnée par le Conseil municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

Le Maire de la commune de La Possession ;
Vu l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d’attributions du Conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération N°28 du 18 novembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;
Vu l’appel à projets 2024 relative à la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) transmis par la Préfecture de la Région Réunion en date du 11 mars 2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une demande de subvention DETR est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion, en réponse à l’appel à projets 2024.

Article 2 :

L’opération proposée s’intitule « Travaux de mise en conformité de la salle funéraire à La Possession ».
Le montant de l’opération s’élève à 244 955,67 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant sollicité (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat-DETR 2024	146 973,40	60%
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	97 982,27	40%
Total général	244 955,67	100%

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul, Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de La Possession, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de La Possession.

La Possession, le 11 avril 2024

Signé électroniquement par : Vanessa MIRANVILLE
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Maire



Le Maire
Vanessa MIRANVILLE

DÉCISION DE MME LE MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

Le Maire de la commune de La Possession ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°28 du 18 novembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Vu l'appel à projets 2024 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) transmis par la Préfecture de la Région Réunion en date du 11 mars 2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une demande de subvention DETR est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion, en réponse à l'appel à projets 2024.

Article 2 :

L'opération proposée s'intitule « Travaux de réfection de la voirie communale – lotissement Grande Montagne ».

Le montant de l'opération s'élève à 266 800 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant sollicité (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat - DETR 2024	160 080	60%
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	106 720	40%
Total général	266 800	100%

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul, Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de La Possession, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de La Possession.

La Possession, le 11 avril 2024

Signé électroniquement par : Vanessa MIRANVILLE
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Maire



Le Maire
Vanessa MIRANVILLE

DÉCISION DE MME LE MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024**Le Maire de la commune de La Possession ;**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°28 du 18 novembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Vu l'appel à projets 2024 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) transmis par la Préfecture de la Région Réunion en date du 11 mars 2024 ;

DÉCIDE**Article 1^{er} :**

Une demande de subvention DETR est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion, en réponse à l'appel à projets 2024.

Article 2 :

L'opération proposée s'intitule « Réhabilitation et mise aux normes de la cuisine satellite de l'école Paul Eluard ».

Le montant de l'opération s'élève à 409 983,17 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant sollicité (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat - DETR 2024	245 989.90	60 %
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	163 993.27	40%
Total général	409 983,17	100%

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul, Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de La Possession, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de La Possession.

Fait à La Possession, le 11 avril 2024

Signé électroniquement par : Vanessa MIRANVILLE
Date de signature : 11/04/2024
Qualité : Maire



Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

DÉCISION DE MME LE MAIRE
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2024

Le Maire de la commune de La Possession ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°28 du 18 novembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Vu l'appel à projets 2024 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) 2024 transmis par la Préfecture de la Région Réunion en date du 11 mars 2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une demande de subvention DSIL est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion, en réponse à l'appel à projets 2024.

Article 2 :

L'opération proposée s'intitule « Travaux de mise en conformité de la salle funéraire à La Possession ».

Le montant de l'opération s'élève à 244 955,67 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant sollicité (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat-DSIL 2024	146 973,40	60%
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	97 982,27	40%
Total général	244 955,67	100%

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul, Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de La Possession, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de La Possession.

La Possession, le 12/04/2024
Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

DÉCISION DE MME LE MAIRE
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2024

Le Maire de la commune de La Possession ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°28 du 18 novembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Vu l'appel à projets 2024 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) 2024 transmis par la Préfecture de la Région Réunion en date du 11 mars 2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une demande de subvention DSIL est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion, en réponse à l'appel à projets 2024.

Article 2 :

L'opération proposée s'intitule « Travaux de réfection de la voirie communale – lotissement Grande Montagne».

Le montant de l'opération s'élève à 266 800 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant sollicité (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat - DSIL 2024	160 080	60%
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	106 720	40%
Total général	266 800	100%

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul, Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de La Possession, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de La Possession.

La Possession, le 12/04/2024
Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

DÉCISION DE MME LE MAIRE
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2024

Le Maire de la commune de La Possession ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°28 du 18 novembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Vu l'appel à projets 2024 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) 2024 transmis par la Préfecture de la Région Réunion en date du 11 mars 2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une demande de subvention DSIL est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion, en réponse à l'appel à projets 2024.

Article 2 :

L'opération proposée s'intitule « Réhabilitation et mise aux normes de la cuisine satellite de l'école Paul Eluard ».

Le montant de l'opération s'élève à 409 983,17 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant sollicité (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat - DSIL 2024	245 989.90	60 %
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	163 993.27	40%
Total général	409 983,17	100%

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul, Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de La Possession, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de La Possession.

La Possession, le 12/04/2024
Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

DÉCISION DE MME LE MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

Le Maire de la commune de La Possession ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°28 du 18 novembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Vu l'appel à projets 2024 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) transmis par la Préfecture de la Région Réunion en date du 11 mars 2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une demande de subvention DETR est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion, en réponse à l'appel à projets 2024.

Article 2 :

L'opération proposée s'intitule « Acquisition de 2 véhicules utilitaires pour les services ».

Le montant de l'opération s'élève à 135 300.00 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant sollicité (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat-DETR 2024	81 180.00	60%
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	54 120.00	40%
Total général	135 300.00	100%

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

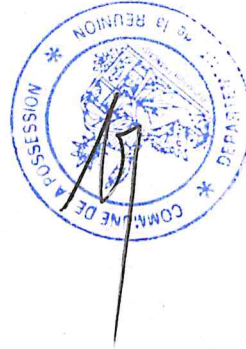
Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul, Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de La Possession, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de La Possession.

La Possession, le 12 avril 2024

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

DÉCISION DE MME LE MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024**Le Maire de la commune de La Possession ;**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°28 du 18 novembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Vu l'appel à projets 2024 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) transmis par la Préfecture de la Région Réunion en date du 11 mars 2024 ;

DÉCIDE**Article 1^{er} :**

Une demande de subvention DETR est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion, en réponse à l'appel à projets 2024.

Article 2 :

L'opération proposée s'intitule « Protection parcelle AV1097-Réalisation d'un paroi cloutée – Chemin Ratinaud».

Le montant de l'opération s'élève à 110 000.00 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant sollicité (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat-DETR 2024	66 000.00	60%
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	44 000.00	40%
Total général	110 000.00	100%

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Paul, Bureau des relations avec les collectivités locales et des affaires interministérielles ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de La Possession, pour exécution ;
- Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de La Possession.

La Possession, le 12 avril 2024
Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

Accusé de réception en préfecture
06/06/2024 10:03:21-20240515-03-MAI2024-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

NOUVEAUX MARCHES PERIODE DU 01/02/2024 AU 30/04/2024							
N° MARCHE	FOURNITURE SERVICE TRAVAUX PRESTATIONS INTELLECTUELLES	OBJET	DUREE	DATE DE NOTIFICATION	MONTANT € HT	TITULAIRE	NOMBRE DE CANDIDATS
2024/001	TRAVAUX	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE - RELANCE DU LOT 4	FIN DE GPA	13/02/2024	41 442,56 € HT	AG BAT	1
2024/002	TRAVAUX	CREATION DE DEUX TERRAINS DE BASKET 3x3 - LOT 1 - VRD	FIN DE GPA	11/03/2024	82 949,80	PAUSE CONSTRUCTION	4
2024/003	TRAVAUX	CREATION DE DEUX TERRAINS DE BASKET 3x3 - LOT 2 : Clôtures, équipements sportifs, résine	FIN DE GPA	11/03/2024	74 490,00	INEXENCE	5
2024/004	FOURNITURES	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LA VILLE DE LA POSSESSION - LOT 1 : MAGAZINES MUNICIPAUX	1 AN + 3	05/04/2024	SANS MINI MAXI : 200 000 € HT	INOPRINT IMPRIMERIE DU SUD	2
2024/005	FOURNITURES	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LA VILLE DE LA POSSESSION LOT 2 : CARTES	1 AN + 3	05/04/2024	SANS MINI MAXI : 10 000 € HT	INOPRINT IMPRIMERIE DU SUD	2
2024/006	FOURNITURES	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LA VILLE DE LA POSSESSION LOT 3 : LIVRETS / BROCHURES	1 AN + 3	08/04/2024	SANS MINI MAXI : 200 000 € HT	COLOR PRINT	2
2024/007	FOURNITURES	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LA VILLE DE LA POSSESSION LOT 4 : AFFICHES / FLYERS	1 AN + 3	08/04/2024	SANS MINI MAXI : 200 000 € HT	COLOR PRINT	2
2024/008	FOURNITURES	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LA VILLE DE LA POSSESSION LOT 5 : BACHES ET AUTRES TRAVAUX PLV	1 AN + 3	05/04/2024	SANS MINI MAXI : 200 000 € HT	CARTONE	1
2024/010	SERVICE	TRANSPORT EN HELICOPTERE POUR LE CIRQUE DE MAFATE - LOT 1	1 AN + 3	15/04/2024	SANS MINI MAXI: 220 000 HT	HELILAGON CORAL HELICOPTERE	2
2024/011	SERVICE	TRANSPORT EN HELICOPTERE POUR LE CIRQUE DE MAFATE - LOT 2	1 AN + 3	12/04/2024	SANS MINI MAXI: 220 000 HT	HELILAGON CORAL HELICOPTERE	2
2024/012	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 1 - ÉLECTRICITÉ	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 500 000 HT	JM PARASSOURAMIN	8
2024/013	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 1 - ÉLECTRICITÉ	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 500 000 HT	SECAB	8
2024/014	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT2 - PLOMBERIE	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 500 000 HT	OTAN OY	9
2024/015	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT2 - PLOMBERIE	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 500 000 HT	SC2R	9
2024/016	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 3 - TOITURE ROLE, CHARPENTE METALLIQUE, CHENAUX, DESCENTE EP	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 1 500 000 HT	CMR	6
2024/017	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 3 - TOITURE ROLE, CHARPENTE METALLIQUE, CHENAUX, DESCENTE EP	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 1 500 000 HT	PG STRUCTURE	6
2024/018	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 4 - MENUISERIE ALUMINIUM	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 500 000 HT	LJK RENOVATION	5
2024/019	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 4 - MENUISERIE ALUMINIUM	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 500 000 HT	SBTCE	5
2024/020	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 5 - CLIMATISATION	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 500 000 HT	SRCA	4
2024/021	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 5 - CLIMATISATION	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 500 000 HT	FRIGO CLIM SYSTEM OI	4
2024/022	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 6 - ETANCHÉITÉ	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 1 500 000 HT	YG ETANCHEITE	15
2024/023	TRAVAUX	AC MAINTENANCE DES BATIMENTS - LOT 6 - ETANCHÉITÉ	1 AN + 3	16/04/2024	SANS MINI MAXI: 1 500 000 HT	TEP	15
2024/024	SERVICES	MOE RELATIVE AUX TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA VOIE VERTE - RELANCE (DEPUIS LA RUE HANOI JUSQU'À LA RUE PABLO NERUDA)	FIN DE GPA	25/03/24	33 438,00 € HT	VECTRA SAS	10
2024/027	SERVICES	REMPLACEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE DE POMPAGE, INSTALLATION D'UNE TELEGESTION, D'UNE COMMANDE DE POMPAGE SUR LES OUVRAGES D'IRRIGATION DE DOS D'ANE	FIN DE GPA	18/04/2024	49806,13 € HT	SYSTEA SARL	3

AVENANTS
PERIODE DU 01/02/2024 AU 30/04/2024

N° MARCHE	FOURNITURE SERVICE TRAVAUX PRESTATIONS INTELECTUELLES	OBJET	MONTANT INITIAL € HT	MONTANT APRES AVENANT € HT	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE
2020/005	TRAVAUX	CONSTRUCTION DE STRUCTURES PREFABRIQUEES SUR LA COMMUNE DE LA POSSESSION - RELANCE LOT 2	SANS MINI MAXI : 2 500 000 € HT	Inchangé	16/02/2024	GRT LBM/JIPE
2022/035	TRAVAUX	REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME ET REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF YOURI GARGARIN	508 694,83 € H.T	511 251.25 € HT +7.45 %	21/03/2024	groupement razel bec/tom player
2022/034	SERVICES	FOURNITURE DE CONSOMMABLES ET DE MATERIEL D'HYGIENE POUR LES SANITAIRES DES BATIMENTS COMMUNAUX	SANS MINI MAXI : 208 000 € HT	Inchangé	19/03/2024	SARL INITIAL CHH
2019/022	SERVICES	MOE CONCEPTION AMENAGEMENT D'UN ESPACE LUDIQUE ET PAYSAGER - MOULIN JOLI	64 550.00 HT	86 450.00 € HT	05/04/2024	GRT QUADRA ARCHITECTURE / LD AUSTRAL
2023/134	TRAVAUX	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE- LOT 7 ELECTRICITE	58926,99 HT	79 038,55 € HT	22/04/2024	ATELEC
2023/142	TRAVAUX	REHABILITATION DES SANITAIRES A L'ECOLE PAUL LANGEVIN	61 550.00 €	56 217,00 HT	17/04/2024	SA

RESILIATIONS
PERIODE DU 01/02/2024 AU 30/04/2024

N° MARCHE	FOURNITURE SERVICE TRAVAUX	OBJET	DATE DE LA NOTIF. DE RESILIATION	TITULAIRE
2023/018	PRESTATIONS INTELLECTUEL LES	FOURNITURE DE PETITS MATERIELS DE CLASSES ET FOURNITURES DE BUREAUX	28/12/2023	SOMADIS